



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°14 – réunion du 27.11.2024

Saison 2024/2025

Mises à Jour calendrier :

1. Informations Générales

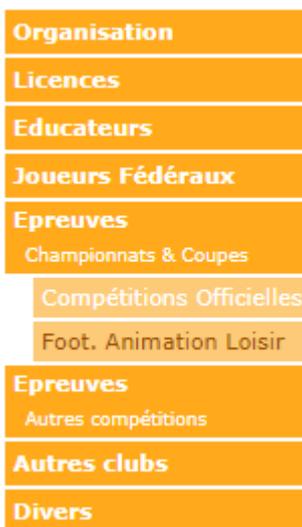
Les calendriers seniors ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au 25 novembre 2024.

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :

<https://alsace.ff.fr/competitions/>

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
 - Championnat et Coupes
 - Compétitions Officielles



2. Modifications validées par la commission

Challenge Vivalys – 2e tour

Duntzenheim Asl 2 - Ernolsheim/Sav Fc 2 du 23/11 est refixé au 30/11 à 19h

Challenge Vivalys – 3e tour

Liepvre C.S. 1 - Grussenheim F.C. 3	du 24/11 est refixé au 01/12 à Lièpvre
Munchhouse F.C. 3 - Pulversheim F.C. U.S 3	du 24/11 est refixé au 01/12
Sultz F.C. 1919 2 - Herrlisheim A.S. 2	du 24/11 est refixé au 01/12
Mertzen A.S. 2 - Obermorschwiller Fc 1	du 24/11 est refixé au 01/12
Blaesheim Altorf Eba 2 - Strg As 2000 2	du 24/11 est refixé au 08/12 (priorité D8 le 01/12)
OU Duntzenheim Asl 2 - Marmoutier Fc 1	du 01/12 est reporté au 08/12 (attente résultat 2 ^e tour)
OU Ernolsheim/Sav Fc 2 - Marmoutier Fc 1	du 01/12 est reporté au 08/12 (attente résultat 2 ^e tour)
Roeschwoog Sc 3 - Hatten As 2	du 01/12 est reporté au 08/12 (priorité D7 le 01/12)

District 2 – Gr G

Seppois Bisel Ebs – EHB 2016

du 17/11 est refixé au 16/02 et inversé à Hagenbach (CRSD)

District 3 – Gr C

Souffelweyersheim FC 1 – Mundolsheim AS 2

du 17/11 est refixé au 16/02 et inversé à Mundolsheim (CRSD)

District 4 – Gr E

Kertzfeld FC 1 – Plobsheim CA 1

du 17/11 est refixé au 16/02 et maintenu à Kertzfeld (CRSD)

District 5 – Gr A

Wilwisheim Lupst Ent 2 – Weyer AS 2

du 17/11 est refixé au 16/02 et inversé à Weyer à 10h (CRSD)

District 5 – Gr E

Dorlisheim SR 1 – Strg Elsau Po 3

du 17/11/24 est refixé au 15/12 et inversé à Strg Elsau Po (CRSD)

District 5 – Gr GColmar Unifié Fc 1 - Colmar Portugais 1
07/12)

du 08/12 est reporté à une date ultérieure (Colmar Unifié joue le

District 6 – Gr F

Colmar U.S. 2 - Widensolen S.R. 2

du 01/12 est refixé au 08/12 (TO par D7 prioritaire)

District 7 – Gr D

Hinterfeld Ac 2 - Hatten As 2

du 24/11 est refixé au 01/12

District 7 – Gr IHuttenheim U.S. 2 - Sermersheim Ebers E. 3
Rhinau Fc 3 - Erstein As 3

du 24/11 est refixé au 01/12

du 24/11 est refixé au 08/12

District 7 – Gr K

Colmar U.S. 3 - Ostheim Houssen Fc 3

du 24/11 est refixé au 01/12

Ostheim Houssen Fc 3 - Marckolsheim As 3

du 01/12 est refixé au 08/12

Elsenheim As 2 - Marckolsheim As 3

du 24/11 est refixé au 01/12

District 7 – Gr L

Hattstatt A.S. 1 - Herrlisheim A.S. 2

du 01/12 est reporté au 08/12 (Challenge le 01/12)

Hattstatt A.S. 1 - Gunsbach U.S. 2

du 24/11 est reporté au 15/12

District 7 – Gr O

Brunstatt F.C. 3 - Sausheim F.C. 3

du 24/11 est refixé au 01/12

District 8 – Gr A

Weiterswiller As 1 - Mackwiller Emw 2

du 24/11 est refixé au 01/12 à 10h

District 8 – Gr G

Hohengoeft A.S. 2 - Schnersheim Fc 2

du 24/11 est refixé au 01/12 à 10h

Duntzenheim Asl 3 - Quatzenheim Efurd 2

du 24/11 est refixé au 01/12 à 10h

District 8 – Gr I

Wolfisheim Es 3 - Strg Egal. Antillais 2

du 10/11 est refixé au 01/12 à 10h

Hindisheim Us 3 - Strg Robertsau Soas 3

du 24/11 est refixé au 08/12 à 10h

District 8 – Gr M

Grussenheim F.C. 3 - Widensolen S.R. 3

du 01/12 est reporté au 08/12 (Challenge le 01/12)

District 8 – Gr N

Pfaffenheim A.S. 3 - Wihr Au Val E.S. 2

du 24/11 est refixé au 08/12 à 10h

District 8 – Gr P

Rixheim A.S. 2 - Mulh. Olympique 2

du 24/11 est refixé au 08/12 à 10h

Bollwiller Fc 2 - Mulhouse R.C. 2

du 24/11 est refixé au 01/12 à 10h

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Le Président délégué du District,
Marc Hoog

L'administrateur des Compétitions,
Roland Mehn